

# **GLOBAL BIOENERGIES**

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères  
91000 EVRY

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**FRANCE AUDIT CONSULTANTS  
INTERNATIONAL**  
10, allée des Champs Elysées  
91042 Evry

## **GLOBAL BIOENERGIES**

Société Anonyme  
5 rue Henri Desbruères  
91000 EVRY

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux actionnaires,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GLOBAL BIOENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, juste avant le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Ainsi que mentionné dans l'annexe des états financiers, tous les frais de recherche et développement sont portés en charges. Nous nous sommes assurés du respect de ce principe comptable adopté ;
- Aussi, nous nous sommes assurés que l'annexe décrivait en détail les modalités de dépréciation ou non dépréciation des titres de participation ainsi que des créances détenues sur ses filiales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 juin 2020 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

***Informations relatives au gouvernement d'entreprise :***

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration des informations sur le gouvernement d'entreprise requises par l'article L. 225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Evry, le 30 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

France Audit Consultants International

**Max PEUVRIER**



# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2019	Net Au 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	312 676	279 553	33 122	35 918
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	463 220	352 306	110 914	129 934
Installations tech., matériels et outillages industriels	2 571 367	2 261 156	310 210	611 435
Autres immobilisations corporelles	411 246	288 335	122 912	145 835
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	3 025 000	727 609	2 297 391	1 425 000
Créances rattachées à des participations	8 795 105		8 795 105	8 860 614
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 065 240		1 065 240	1 060 763
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>16 643 853</b>	<b>3 908 959</b>	<b>12 734 895</b>	<b>12 269 499</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	576 235		576 235	574 577
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	141 225		141 225	150 414
Autres	2 564 868		2 564 868	3 466 612
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	164 727	56 256	108 471	64 963
Autres Titres	213 237	1 560	211 677	346 925
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	15 677 877		15 677 877	10 112 033
<b>Charges constatées d'avance</b>	334 229		334 229	344 360
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>19 672 397</b>	<b>57 816</b>	<b>19 614 581</b>	<b>15 059 884</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaier ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>36 316 251</b>	<b>3 966 775</b>	<b>32 349 476</b>	<b>27 329 383</b>

# Bilan Passif

		Net Au 31/12/2019	Net Au 31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel dont versé :	435 947	435 947	253 973
Prime d'émission, de fusion, d'apport		90 350 823	74 206 457
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale			
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau		-63 513 091	-51 848 052
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		-12 230 455	-11 665 039
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>15 043 224</b>	<b>10 947 338</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		4 577 811	1 945 570
Autres			
	<b>TOTAL ( I BIS )</b>	<b>4 577 811</b>	<b>1 945 570</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		735 264	1 138 943
Emprunts et dettes financières diverses		3 572 952	5 403 705
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 501 827	1 472 237
Dettes fiscales et sociales		1 065 581	767 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		640 000	
Autres dettes		3 135 296	2 880 108
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		2 077 521	2 774 334
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>12 728 440</b>	<b>14 436 475</b>
Ecart de conversion passif ( IV )			
	<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>32 349 476</b>	<b>27 329 383</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	121 008	8 190	129 198	840 588
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>121 008</b>	<b>8 190</b>	<b>129 198</b>	<b>840 588</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			2 234 779	1 338 809
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			641 610	406 540
Autres produits			2 206	2 127
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>3 007 793</b>	<b>2 588 065</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			789 030	840 252
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-1 657	-204 467
Autres achats et charges externes *			9 935 012	10 448 924
Impôts, taxes et versements assimilés			93 842	73 302
Salaires et traitements			3 011 393	3 045 465
Charges sociales			1 268 452	1 268 891
Dotations aux amortissements sur immobilisations			488 358	522 872
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			252 011	294 849
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>15 836 440</b>	<b>16 290 089</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			111 988	216 622
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-12 828 646</b>	<b>-13 702 023</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation			142 912	166 192
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			312	7 479
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change			1 550	4 928
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>	<b>144 773</b>	<b>178 600</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			784 207	1 218
Intérêts et charges assimilées			262 971	580 578
Différences négatives de change			9 737	12 352
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			917	
		<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>1 057 832</b>	<b>594 148</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-913 059</b>	<b>-415 548</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>	<b>-13 741 706</b>	<b>-14 117 572</b>



# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	143 453	
Sur opérations en capital	15 165	394 520
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>158 617</b>	<b>394 520</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	54 631	488 024
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>54 631</b>	<b>488 024</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>103 987</b>	<b>-93 504</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	-1 407 264	-2 546 037
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>3 311 184</b>	<b>3 161 185</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>15 541 638</b>	<b>14 826 224</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>-12 230 455</b>	<b>-11 665 039</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	142 912	166 192
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- dont le total est de 32 349 476 Euros
- et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de - 12 230 455Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions sur sol d'autrui	1 et 10 ans
- Matériel de recherche	5 ans
- Matériel informatique	3 et 5 ans
- Mobilier	10 ans
- Agencements	10 ans

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode premier entré, premier sorti. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Opérations en devises**

Lors de l'acquisition d'un actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

### **Frais de recherche et développement**

La SA Global Bioenergies a choisi de comptabiliser les frais de recherche et développement en charges, et n'a donc pas opté pour l'inscription à l'actif de ses frais de recherche et développement.

### **Filiales**

La SA Global Bioenergies a créé le 22 janvier 2013 une filiale allemande au capital de 25.000 euros dont elle détient 100 % des parts, la société Global Bioenergies GmbH.

Au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de 4 387 k€ et une subvention d'un montant de 1 086 k€ ont été comptabilisés, et les charges s'élèvent à 6 712 k€.

La SA Global Bioenergies a consenti une avance en compte courant s'élevant à 7 887 k€ au 31 décembre 2019.

Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour un montant de 128 k€.

Les titres de participation détenus par la SA Global Bioenergies sur sa filiale n'ont pas été dépréciés pour les raisons suivantes :

- Global Bioenergies GmbH a obtenu, fin 2013, l'accord pour une subvention de 5,7 millions d'euros et courant 2016 pour 0,4 million d'euros de la part du Ministère Fédéral Allemand de l'Education et de la Recherche. Par ailleurs, dans le cadre des subventions européennes Optisochem et Rewofuel accordées en 2017 et 2018, une partie des coûts déclarés sont relatifs à la réalisation de runs de fermentation sur le démonstrateur de Leuna. La filiale allemande recevra donc une partie des subventions européennes d'un montant total pour Global Bioenergies de 10,5 millions d'euros.
- Global Bioenergies GmbH réalise pour la maison-mère des prestations de R&D qu'elle lui facture ; elle facture par ailleurs depuis 2017 et le début de l'exploitation du démonstrateur les coûts d'amortissement (11,5 millions d'euros amortis sur 48 mois).
- Le démonstrateur de Leuna pourra conserver une utilité au-delà de sa période d'amortissement (de façon analogue à ce qui se fait sur le pilote de Pomacle, déjà amorti mais toujours en service), laquelle a été définie sur la période estimée nous séparant de la première usine. Il pourra notamment être utilisé sur d'autres molécules ou d'autres substrats.
- Ces différents flux devraient permettre à Global Bioenergies GmbH de dégager une rentabilité à moyen terme, et par là même de rembourser l'avance en compte courant.

La SA Global Bioenergies a créé le 27 mars 2015 une filiale française au capital de 37 000 euros dont elle détenait 99,982 % des parts, la SA IBN-One.

Le 13 mai 2015, la SA IBN-One a procédé à une augmentation de capital pour le porter à la somme de 1 000 000 euros.

En janvier 2016, la SA Global Bioenergies a racheté 6 actions.

En juillet 2019, la SA IBN One a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 3 200 000 € par émission de 3 200 000 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale. Cette augmentation de capital a eu lieu :

- Par compensation de créance avec des comptes courants d'actionnaires pour 920 000 €
- Par versement en espèces pour 1 000 000 €
- La somme de 1 280 000 € sera libérée ultérieurement sur appel du Conseil d'Administration

A l'issue de ces opérations, la SA Global Bioenergies possède toujours 50 % du capital de la SA IBN-One.

Au 31 décembre 2019, la SA IBN-One n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et ses charges s'élèvent à 218 k€.

La SA Global Bioenergies a consenti une avance en compte courant s'élevant à 4 k€ au 31 décembre 2019.

Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice arrêtée au 31 décembre 2019 pour un montant de 3 k€.

Les titres de participation détenus par la SA Global Bioenergies sur sa filiale n'ont pas été dépréciés pour les raisons suivantes :

- La SA IBN One a obtenu en 2016, une avance remboursable d'un montant de 3,3 M€ octroyée par l'ADEME dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir au titre des Démonstrateurs pour la Transition Ecologique et Energétique, dont 0,5 M€ ont été encaissés en septembre 2016, le solde restant à encaisser. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la SA IBN One a perçu une avance de 0,5 M€ en octobre 2019.

La SA Global Bioenergies a créé le 8 mai 2015 une filiale allemande au capital de 25 000 euros dont elle détient 100 % des parts, la société IBN-Two GmbH.

Au 31 décembre 2019, IBN-Two n'a aucun chiffre d'affaires et ses charges s'élèvent à 3 k€.

La SA Global Bioenergies a bénéficié en février 2017 de l'apport de l'intégralité des titres de la société Syngip Bv.

Une Transmission Universelle de Patrimoine est prévue en 2020.

Au 31 décembre 2019, la société Syngip BV a réalisé un chiffre d'affaires de 107 k€, perçu des subventions pour 51 k€, et ses charges s'élèvent à 315 k€.

La SA Global Bioenergies a consenti une avance en compte courant s'élevant à 909 k€ au 31 décembre 2019.

Cette avance a fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour un montant de 11 k€.

Au cours du premier semestre 2019, les activités de Syngip ont été rapatriées à Evry afin d'optimiser les synergies.

Au 31 décembre 2019, les titres Syngip BV ont été dépréciés pour une somme de 727 609 €.

Suite à un accord avec les anciens dirigeants de Syngip BV, ceux-ci ont consenti à remettre à la SA Global Bioenergies 23 440 titres sur les 37 240 titres reçus lors de l'apport des titres de la société Syngip BV. Ces 23 440 titres ont été valorisés dans les comptes de la SA Global Bioenergies à leur cours de bourse à la date de signature de l'accord, pour un montant global de 143 452,80 €, et comptabilisés au compte 502100 Actions propres rachetées, en contrepartie d'un résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2019, la valorisation au cours de bourse a entraîné la comptabilisation d'une dépréciation pour une somme de 56 256 €.

### **Augmentation de capital par offre au public et placement institutionnel**

Lors de sa réunion du 18 juin 2019, le Conseil d'Administration a décidé de lancer une opération d'augmentation de capital par offre au public et placement institutionnel avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité conféré à ces derniers, conformément à la onzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 avril 2019.

Lors de sa réunion du 26 juin 2019, le Conseil d'Administration a pris acte et constaté les modalités définitives de l'augmentation de capital, à savoir l'émission de 3 639 475 actions ordinaires nouvelles à un prix unitaire de 4,65 € pour un montant total de souscription de 16 923 558,75 € (181 973,75 € de valeur nominale et 16 741 585 € de prime d'émission)

### **Frais d'augmentation de capital**

Comme pour les exercices précédents, les frais d'augmentation de capital ont été imputés au débit de la prime d'émission pour un montant de 604 218,25 €.

### Attribution de BSPCE – BSA – BEA – Actions Gratuites

Plans d'attribution	Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2019	Nombre d'actions correspondantes	Date butoir d'exercice
BSA 12-2011	2 477	2 477	19/12/2021
BSA 10-2012	9 900	9 900	29/10/2022
BSA A01-2014	8 000	8 000	07/01/2024
BSA 07-2014	3 000	3 000	02/07/2024
BSPCE A07-2014	6 200	6 200	02/07/2024
BSPCE B07-2014	1 500	1 500	02/07/2024
BSA A01-2015	6 000	6 000	12/01/2025
BSA B01-2015	750	750	12/01/2025
BSPCE A01-2015	6 991	6 991	12/01/2025
BSPCE B01-2015	14 819	14 819	12/01/2025
BSPCE A10-2015	7 500	7 500	13/10/2025
BSPCE B10-2015	4 955	4 955	13/10/2025
BSA A10-2015	400	400	13/10/2025
BSA B10-2015	1 000	1 000	13/10/2025
BSPCE A02-2016	30 000	30 000	15/02/2026
BSA BKN T1	14 851	14 851	21/09/2021
BSA A09-2016	1 300	1 300	21/09/2026
BSA B09-2016	3 000	3 000	21/09/2026
BSPCE 09-2016	15 200	15 200	21/09/2026
BSA BKN T2	15 126	15 126	30/10/2021
BSA BKN T3	14 506	14 506	07/11/2021
BSA BKN T4&5	34 258	34 258	04/12/2021
BSA BKN T6	14 975	14 975	16/01/2022
BSA BKN T7	15 592	15 592	12/02/2022
BSA 02-2017	1 500	1 500	21/02/2027
BSA BKN T8	16 728	16 728	12/03/2022
BSA BKN T9	16 666	16 666	10/04/2022
BSA BKN T10	18 450	18 450	14/05/2022
BSA BKN T11	18 518	18 518	18/06/2022
BSA BKN2 T1	14 476	14 476	26/06/2022
BSA BKN2 T2	18 182	18 182	26/07/2022
BSPCE A09-2017	8 000	8 000	28/09/2027
BSPCE B09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
BSA 09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
AGA NOV 2018	11 314	11 314	NA
BSA 04-2019	20 000	20 000	17/04/2029
AGA OCT 2019	6 407	6 407	NA
<b>TOTAL</b>	<b>386 541</b>	<b>386 541</b>	

### **Evolution du capital social**

Le capital social de la SA Global Bioenergies à la clôture de chaque exercice a été le suivant :

	<b>30/06/09</b>	<b>30/06/10</b>	<b>30/06/11</b>	<b>30/06/12</b>
Capital social en euros	41.800	46.600	79.009	82.830
Nb des actions ordinaires existantes	41.800	46.600	1.580.180	1.656.600
	<b>31/12/12</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
Capital social en euros	90.892,95	137.762,80	138.773,40	141.509,85
Nb des actions ordinaires existantes	1.817.959	2.755.256	2.775.468	2.830.197
	<b>31/12/16</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/19</b>
Capital social en euros	167.681,35	224.375,05	253.972,75	435 946,50
Nb des actions ordinaires existantes	3.353.627	4.487.501	5.079.455	8.718.930

### **Actions propres**

L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achats d'actions de la société. Cette autorisation a été systématiquement renouvelée annuellement depuis 2012, le dernier renouvellement datant du 18 avril 2019. Ces achats d'actions pourront être effectués aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société à la date de réalisation des achats.

Au 31 décembre 2019, depuis la souscription du contrat de liquidité intervenue lors de l'introduction en Bourse, la SA Global Bioenergies a versé la somme de 500 000 €. La répartition est la suivante :

- 7 179 actions propres représentant 0,08 % du total des titres en circulation pour une valeur d'acquisition de 21 273,98 €.
- Compte liquidités pour 32 845,84 €



### Convention de licence

Le 13 février 2009, la SA Global Bioenergies a signé une convention de licence exclusive d'un brevet moyennant le versement de redevances trimestrielles.

Ce contrat prévoit également le paiement de redevances complémentaires sur l'exploitation directe et indirecte des demandes de brevet d'un montant maximal de 5% du chiffre d'affaires. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les redevances trimestrielles se sont élevées à la somme de 107 668 €. Aucune redevance complémentaire n'a été comptabilisée.

Le 8 juillet 2011, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un nouveau contrat de licence, pour lequel la redevance est annuelle.

Ce contrat prévoit que le montant de la redevance à verser s'élève annuellement à la plus élevée des sommes suivantes : 120.000 € ou 10 % du chiffre d'affaires indirect. La redevance s'élève à la somme de 120 000 € au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### Crédit d'impôt recherche

La SA Global Bioenergies a engagé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 des dépenses nettes de subventions consommées rentrant dans le champ d'application du Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 4 739 k€, générant un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant s'élevant à 1 422 k€.

Par ailleurs, les services fiscaux n'ont accepté que partiellement le Crédit d'Impôt Recherche 2018. En conséquence, un montant de 14 307 € a été comptabilisé sur l'exercice 2019 à ce titre.

### Honoraires Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 64 890 € HT au titre du contrôle légal des comptes.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- De la refacturation aux filiales de certains coûts

La répartition géographique est la suivante :

<b>En euros</b>	<b>France</b>	<b>Etranger</b>	<b>Total</b>
Prestations de service	0	0	0
Refacturation filiales	121 008	8 190	<b>129 198</b>
<b>Total</b>	<b>121 008</b>	<b>8 190</b>	<b>129 198</b>

## Aides à l'innovation perçues

### Ademe Bioma+

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) agissant pour le compte de l'Etat a, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, signé avec la SA Global Bioenergies une convention de financement dans le cadre du projet Bioma +.

Ce projet porte sur un montant global de dépenses éligibles à engager par la SA Global Bioenergies s'élevant à la somme de 7 306 341,14 €.

Le montant maximum de l'aide attribuée à la SA Global Bioenergies s'élève à la somme de 3 982 872,38 €, réparti en un maximum de 1 327 624,13 € à titre de subvention et 2 655 248,25 € à titre d'avance remboursable.

La SA Global Bioenergies a perçu la totalité des sommes attribuées.

L'avance remboursable devra être reversée à l'ADEME en fonction du déroulement de l'opération et de l'atteinte d'objectifs techniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la SA Global Bioenergies a procédé au paiement d'une somme de 687 286,71 €, correspondant au remboursement de 398 287,24 € d'avance remboursable et au paiement de 288 999,47 € d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la SA Global Bioenergies a procédé au paiement d'une somme de 1 507 482,44 €, correspondant au remboursement de 728 385,59 € d'avance remboursable et au paiement de 779 096,85 € d'intérêts.

Au 31 décembre 2019, il reste dues les sommes suivantes :

- 1 528 575 € de capital, dont 997 526 € à moins d'un an
- 920 092 € d'intérêts, dont 521 289 € à moins d'un an.

### Ademe Isoprod

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a signé avec la SA Global Bioenergies une convention de financement dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir au titre des Démonstrateurs pour la Transition Ecologique et Energétique.

Ce projet porte sur un montant global de dépenses éligibles à engager par la SA Global Bioenergies s'élevant à la somme de 12 716 141,36 €.

Le montant maximum de l'aide attribuée à la SA Global Bioenergies s'élève à la somme de 5 722 263,61 € entièrement à titre d'avance remboursable.

Au cours de l'exercice 2016, la SA Global Bioenergies a perçu une avance de 15 % du montant maximum de l'aide, soit une somme de 858 339,54 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la SA Global Bioenergies a perçu une avance de 19 % du montant maximum de l'aide, soit 1 087 230,09 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la SA Global Bioenergies a perçu une avance de 46 % du montant maximum de l'aide, soit 2 632 241,26 €.

### **Optisochem**

Au cours de l'exercice 2017, il a été signé une convention de subvention entre Bio Based Industries Joint Undertaking, la SA Global Bioenergies et 5 autres partenaires dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Optisochem ».

La SA Global Bioenergies est coordinatrice du projet Optisochem. A ce titre, elle a perçu la somme de 6 610 147 € au 31 décembre 2019, répartie ainsi :

- Fonds de garantie : 487 775 €
- Contribution PPCA : 390 220 €
- Montant à partager entre les différents partenaires, y compris Global Bioenergies : 5 732 152 €

Au 31 décembre 2019, l'intégralité des sommes dues aux différents partenaires a été reversée.

La quote-part de subvention revenant à la SA Global Bioenergies est de 2 512 359 € au 31 décembre 2019. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2019 s'élève à 3 714 068 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 50 %, un produit constaté d'avance de 655 326 € a été comptabilisé.

### **Rewofuel**

Au cours de l'exercice 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Rewofuel ».

La SA Global Bioenergies est coordinatrice du projet Rewofuel. A ce titre, elle a perçu la somme de 11 085 041 € sur la période, répartie ainsi :

- Fonds de garantie : 692 815 €
- Montant à partager entre les différents partenaires, y compris la SA Global Bioenergies : 10 392 226 €

Au 31 décembre 2019, la SA Global Bioenergies était redevable d'une somme s'élevant à 2 505 108 € au titre du montant de 2,097 M€ à reverser à la filiale détenue à 100% Global Bioenergies GmbH et 408k€ correspondant à la quote-part du cautionnement inhérent aux autres partenaires. Elle a été comptabilisée dans le poste « Autres dettes ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 2 462 958 € sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2019 s'élève à 1 283 359 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 70 %, un produit constaté d'avance de 1 390 590 € a été comptabilisé.

### **Sweetwoods**

Au cours de l'exercice 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Sweetwood ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 450 692 € sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2019 s'élève à 628 253 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 70 %, un produit constaté d'avance de 10 915 € a été comptabilisé.

### **Eforfuel**

Au cours de l'exercice 2018, il a été signé une convention de subvention entre l'Union Européenne, la SA Global Bioenergies et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention européen H2020 dénommé « Eforfuel ».

La SA Global Bioenergies a perçu une avance d'un montant de 77 089 € sur la période. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2019 s'élève à 56 399 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 100 %, un produit constaté d'avance de 20 690 € a été comptabilisé.

### **BioRECO2VER**

Dans le cadre de ses relations avec sa filiale la société Syngip BV, la SA Global Bioenergies a pris sa suite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 dans la convention de subvention entre l'Union Européenne, la société Syngip BV et de nombreuses institutions académiques et groupes industriels à travers l'Europe dans le cadre d'un projet de subvention dénommé « BioRECO2VER ».

La société Syngip BV avait perçu une avance de 154 516 € au démarrage du projet, qu'elle a intégralement reversée à la SA Global Bioenergies. Le montant des dépenses engagées au 31 décembre 2019 s'élève à 413 179 €. Compte tenu d'un taux de subventionnement de 100 %, un produit à recevoir de 258 664 € a été comptabilisé.

### Détail des produits constatés d'avance au 31 décembre 2019

Projet	Montant PCA
Optisochem	655 326 €
Rewofuel	1 390 590 €
Sweetwood	10 915 €
Eforfuel	20 690 €
<b>Total</b>	<b>2 077 521 €</b>

#### Emprunts pour l'innovation

La SA Global Bioenergies a bénéficié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un emprunt à taux zéro pour l'innovation consenti par BPI France d'un montant de 740.000 €, d'une durée de 31 trimestres dont 12 trimestres de différé d'amortissement. Les échéances de remboursement sont linéaires sur 20 trimestres.

Le premier remboursement a eu lieu le 31 mars 2016 et le dernier aura lieu le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019 il reste dû la somme de 148 000 € répartie comme suit :

- Moins d'un an : 148.000 €

La SA Global Bioenergies a bénéficié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un emprunt à taux zéro pour l'innovation consenti par BPI France d'un montant de 1.400.000 €, d'une durée de 30 trimestres dont 10 trimestres de différé d'amortissement. Les échéances de remboursement sont linéaires sur 20 trimestres.

Le premier remboursement a eu lieu le 31 décembre 2017 et le dernier aura lieu le 30 septembre 2022.

Au 31 décembre 2019, il reste dû la somme de 770 000 € répartie comme suit :

- Moins d'un an : 280 000 €
- De un à cinq ans : 490 000 €

La SA Global Bioenergies a bénéficié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un emprunt pour l'innovation consenti par BPI France d'un montant de 600.000 €, d'une durée de 28 trimestres dont 8 trimestres de différé d'amortissement. Les échéances de remboursement sont linéaires sur 20 trimestres.

Le premier remboursement a eu lieu le 30 septembre 2017 et le dernier le 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2019, il reste dû la somme de 300 000 € répartie comme suit :

- Moins d'un an : 120 000 €
- De un à cinq ans : 180 000 €

Cet emprunt est assorti d'un intérêt au taux fixe annuel de 5,23 %.

### **Emprunts bancaires**

La SA Global Bioenergies a, en accord avec ses créanciers, reporté de deux ans l'échéance finale de trois emprunts bancaires. Ces emprunts sont dorénavant échus en avril et mai 2022, contre avril et mai 2020 auparavant. Cela se traduit par une baisse des annuités de 644 k€ en 2019. Les taux d'intérêts sont restés inchangés.

### **Effectif moyen**

L'effectif moyen de la SA Global Bioenergies s'est élevé à 50 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, réparti en 22 non cadres et 28 cadres.

Au 31 décembre 2019, l'effectif est de 53 salariés (voir note 13).

### **Engagements de retraite**

Le montant des engagements pour indemnités de départ à la retraite est au 31 décembre 2019 de 84 865 € et n'a pas fait l'objet d'un enregistrement comptable.

L'engagement a été calculé sur l'ensemble du personnel avec les paramètres suivants :

Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %

Age de départ prévu : 62 ans

Taux de rotation : 1 %

Taux de mortalité : TV88/90

### **Faits postérieurs à la clôture de l'exercice**

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement français dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours, mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, les comptes annuels ont été établis sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation des actifs et des passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, et compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie et venir impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.